

**DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER  
COMMUNE DE MOELAN sur MER**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**SEANCE DU 16 JUILLET 2010**

-----

**DATE DE LA CONVOCATION : 9 JUILLET 2010**

Le seize juillet deux mil dix à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Robert GARNIER, Marie-Dominique LE GUILLOU, Isabelle MOIGN Adjoints ; Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Isabelle CAUET, Yves LE TORREC, Delphine MADIC, Christine OBIN, Elie OUADEC, Marie- France DEFFAY , Ghislaine NOWACZYK, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN, Bruno HAIDON, Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES.

**POUVOIR** : Guy LE BLOA à Sylviane ROBIN  
Laurent BELLEC à Yann de KEYSER  
Claire PRONONCE à Denis SELLIN  
Isabelle GUYVARC'H à Maryvonne BELLIGOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Denis BERTHELOT

---

**N° 43-2010 : MAINTIEN DE ROBERT GARNIER, 7<sup>ème</sup> ADJOINT DE LA COMMUNE DE MOELAN SUR MER DANS SES FONCTIONS**

Le Maire revient sur son intervention du 7 juillet 2010 sur « la vie municipale depuis mars 2008 ». Il constate que c'est un moment difficile. Il souligne l'implication de Robert Garnier dans les affaires communales et le remercie pour le travail accompli.

Alain BROCHARD revient sur la polémique interne du groupe majoritaire et la rupture d'un accord électoral ou peut-être électoraliste. Il souligne que le départ de deux adjoints n'est pas un acte banal.

Le Maire répond que le départ d'adjoints est toujours regrettable même s'il est relativement courant (ex : Quimperlé, Riec-sur-Belon)

Isabelle CAUET précise qu'elle avait démissionné pour des raisons personnelles et professionnelles sans aucun désaccord avec la majorité.

Pour conclure, le Maire de la commune de Moëlan-sur-Mer rappelle qu'il a retiré l'ensemble de ses délégations à Robert Garnier, 7<sup>ème</sup> adjoint par arrêté municipal n° 86-2010 en date du 6 juillet 2010 concernant les dossiers relatifs aux bâtiments communaux, voirie, et assainissement.

Conformément à l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales et Robert GARNIER ayant décidé de ne pas démissionner, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de l'adjoint dans ses fonctions.

Le vote se fait à bulletin secret ; conformément à l'article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales, l'intéressé Robert Garnier ne peut participer au vote.

Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX (2), Sylviane ROBIN (2), Bruno HAIDON, Gérard BREUILLES ont indiqué qu'ils ne souhaitent pas prendre part au vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 21
  - o Maintien de l'adjoint Robert Garnier dans ses fonctions :
    - Oui : 3
    - Non : 17
    - Abstention : 1

Robert Garnier, 7<sup>ème</sup> adjoint de la commune de MOELAN SUR MER n'est pas maintenu dans ses fonctions à compter du 16 juillet 2010.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Robert GARNIER pour le groupe PCF :**

- 1. Depuis mai nous ne sommes plus invité aux réunions majoritaires y compris celle qui a précédé ce conseil. Avez-vous Monsieur Le Maire décidé de nous exclure définitivement de cette instance ?**

### **REPONSE**

1. Le Maire précise que la question émane du groupe PCF, il note l'existence de deux groupes au sein de la majorité. Il indique qu'il faudra trouver les modalités de fonctionnement entre les deux groupes et que toutes les personnes qui souhaitent travailler au service de la commune sont les bienvenues.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h 30.

**Le Secrétaire de séance,**  
Denis BERTHELOT.

**Le Maire,**  
Nicolas MORVAN.

**Les membres du conseil municipal,**

